



Malgré les contraintes budgétaires que la DDFIP-92 nous oppose à tout moment, une nouvelle Convention des Cadres A est convoquée cet après-midi sur Nanterre. Nous avons pour notre part déjà fait remarquer que la période (fin d'année) était particulièrement mal choisie. En vain.

Nul doute que cette convention sera l'occasion pour la direction de faire la promotion de la démarche stratégique initiée par le directeur général.

Quelle est la situation dans les services ?

La réalité, ce sont d'abord 32 nouvelles suppressions d'emplois dans les Hauts-de-Seine programmées pour 2014 faisant suite aux 350 suppressions des années précédentes depuis la fusion. 32 suppressions de trop alors que les services sont au bord de la rupture.

- Dans les PCE les agents sont soumis à la pression statistique. Bon nombre de propositions de programmation à la vérification sont refusées purement et simplement et ne donnent pas lieu à comptabilisation. Le travail effectué n'est pas reconnu.
- Dans les PCRPs la pression statistique se fait également fortement sentir afin de présenter coûte que coûte un tableau positif à l'issue de l'expérimentation. C'est une nouvelle vague de concentration des services sur quelques sites qui se profile, comme en atteste les déménagements annoncés à l'occasion du prochain CTL : PCRPs de Levallois transféré à Nanterre, BCFI transférée à Montrouge, avec effet au 1/09/2014.
- Dans les brigades de vérification les contraintes de tous ordres (procédures, étalement des travaux...) sont de plus en plus fortes de même que les exigences en matière de rendement financier.
- Pour les A encadrants et les A+ il est de plus en plus difficile sous l'effet des conséquences des suppressions et vacances d'emplois d'assurer l'exercice des missions et d'atteindre les objectifs et ce alors que les contrôles internes se font de plus en plus pesants.
- La situation dans les accueils reste particulièrement tendue.

Cette liste non exhaustive démontre le profond malaise des services, la souffrance au travail grandissante, la détérioration des conditions de travail et d'exercice des missions. Tout cela découle des politiques de réduction des dépenses publiques mises en œuvre depuis des années. La démarche stratégique se situe dans une parfaite continuité puisqu'il s'agit selon les propres termes du DG d'inscrire notre administration « dans la trajectoire de rétablissement des finances publiques définie par la loi du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques » en application des différents traités européens. En vertu de cet impératif, les suppressions d'emplois doivent se poursuivre (1988 au budget 2014) et les moyens budgétaires continuer à baisser.

La démarche stratégique n'est que la déclinaison de l'austérité à la DGFIP et conduit à la mise en cause des missions.

Quelques exemples :

- Dans une circulaire du 3 juin 2013 accompagnée d'un vade mecum, le directeur général donne la consigne aux comptables publics d'inciter les collectivités concernées par une possible réinternalisation de certains services locaux à préférer le privé. Il les invite à bien faire comprendre aux ordonnateurs qu'en cas de décision contraire, ils devront s'attendre à une dégradation du travail accompli par les agents de la DGFIP qui ne bénéficiera d'aucun moyen supplémentaire.

- En matière de contrôle fiscal le DG a lancé courant juillet l'expérimentation de la « relation de confiance » qui prévoit une procédure de validation des comptes de l'entreprise en contrepartie de laquelle il ne sera plus possible d'engager un contrôle fiscal. Dans le même ordre, le ministre a annoncé au patronat que le crédit d'impôt compétitivité-emploi (montant attendu 20 milliards d'euros) sera placé hors champ du contrôle fiscal. En outre la démarche stratégique envisage le rattachement des services en charge du contrôle fiscal (brigades, BCR, PCE) aux Dircofi. La mission du contrôle fiscal est donc fortement menacée alors que la fraude fiscale est évaluée à 80 milliards par an.

Qu'est-ce que la création de 50 postes (dans les faits, il s'agit d'un redéploiement d'emplois déjà existants...) de vérificateurs supplémentaires face à cette gabegie financière, sinon de la poudre aux yeux, de la communication de bas étage ?

- Le rapport du Conseil immobilier de l'Etat du 15 mai plaide pour une transformation de France Domaines en établissement public avec l'abandon de certaines missions d'évaluation réalisées pour les collectivités locales. Cela donne dans la novlangue de la DG : « un nouvel élan à la politique immobilière ».

- La direction générale a engagé une série d'expérimentations consistant en concentrations de services (PCR en cours dans le 92, fusion SPF-pôles enregistrement, reprise de CDI-CDIF, pôles départementaux de gestion des procédures collectives, fusions de SIP et de SIE situés sur une même résidence, suppression de l'accueil fiscal en trésorerie...). Avec la loi Métropoles en cours d'examen au parlement privant les communes d'une grande partie de leurs attributions et relançant le « Grand Paris », des fermetures de trésorerie sont à craindre dans notre département.

- La démarche stratégique prévoit également la remise en cause des droits des agents sous couvert de réévaluation régulière faisant fi des engagements pris au cours de la fusion, notamment en matière de droit à mutation.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques condamne la démarche stratégique et exige son abandon. Seule la mobilisation peut ouvrir une issue. La grève en Seine-Saint-Denis fin 2012 et la pression constante des organisations syndicales ont contraint la direction générale à un recrutement supplémentaire de 500 cadres C et de 170 contrôleurs en 2013. Des initiatives se développent : boycott de l'outil de contrôle tatillon Rialto-investigation dans les Dircofi, actions des agents contre les fusions de services (avec succès pour les secteurs d'assiette de Rennes), luttes pour les défenses des trésoreries de proximité (avec des succès comme dans le Cher et le Finistère), grève nationale dans les centres d'encaissement pour leur prime (75% de participation)...

Lors du Comité technique ministériel du 6 décembre les ministres Cazeneuve et Moscovici ont tenté de limiter la séance à une simple information au sujet de **leur note du 29/10 d' « application immédiate » engageant une vaste entreprise de « mutualisation »** des fonctions support dans le ministère : Ressources Humaines, Informatique, Chorus, fonction immobilière, action sociale, sites de formation... il s'agit de concentrer les sites et les services et de dégager de nouvelles suppressions d'emplois en imposant aux personnels la mobilité forcée entre les différentes administrations du ministère. L'ensemble des fédérations a rejeté ce passage en force. Les ministres ont dû reculer et concéder que l'application de la note était suspendue et qu'une concertation préalable allait être engagée. Pour la CGT Finances publiques la note du 29/10 doit être maintenant retirée.

La CGT invite les agents de tous grades à défendre leurs droits et leurs revendications et à se mobiliser pour faire échec aux orientations de la démarche stratégique et de l'entreprise ministérielle de « mutualisation », en défense de leur statut d'agent de la DGFiP, de leurs missions et du service public.

Rejoignez la CGT Finances Publiques.